PSE 1 - Premiers Secours en Equipe Niveau 1

5 jours 35,00 heures

Programme de formation

Public visé

Toute personne, âgée d'au moins 16 ans, dont la qualification (par ex. BNSSA), le poste de travail (par ex. SSIAP en ERP, ITGH, site à risques), l'intégration dans une équipe de secours public (sapeurs-pompiers) ou associatif (missions de sécurité civile : Dispositifs Prévisionnels de Secours) requièrent ce niveau de compétences.

Pré-requis

Avoir 16 ans ou plus.

Objectifs pédagogiques

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de porter secours sur le plan technique et humain en assurant une protection immédiate autour de lui et pour lui-même ainsi que de réaliser la transmission de l'alerte au service le plus adapté.

Description / Contenu

Références réglementaires :

- arrêté du 24 août 2007 (modifié 20 aout 2018) fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement “premiers secours en équipe de niveau 1”
- Décision d'agrément PSE 1 - 0507 B 78 du 5 juillet 2021 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement PSE 1
- Arrêté préfectoral n°07-2021-09-02-00003 du 2 septembre 2021 portant renouvellement de l'agrément de formation aux premiers secours
- Recommandations ministérielles de la DGSCGC - Fiches techniques modifiées de décembre 2022

Conformément aux Recommandations “Covid-19” de la Direction Générale de la Sécurité Civile (DGSCGC) du 05 juin 2020

Contenu: (40% théorique / 60% pratique)

L'unité d'enseignement PSE 1 « secouriste » a pour objet de permettre à l'apprenant:
SAVOIR : Connaitre les notions élémentaires liées à au domaine des premiers secours en équipe.
SAVOIR FAIRE : Etre capable d'intervenir en équipe et de manière isolée.
SAVOIR ETRE : Intervenir en sécurité pour lui et les autres. Avoir une attitude compatible avec son engagement de secouriste au sein d'une équipe.

- Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité de secouriste.
- Assurer la sécurité immédiate adaptée et permanente de la victime, des intervenants et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition.
- Assurer la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale.
- Appliquer les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale en référence au protocole existant.
- Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert.

- Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels. Préserver son potentiel physique et physiologique.

Réaliser les gestes de premiers secours, seul ou en équipe avec ou sans matériel, face à une victime :

- Le bilan
- Présentant ou risquant une obstruction des voies aériennes
- Présentant un saignement abondant
- Ayant perdu connaissance
- En arrêt cardiaque
- Présentant une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique
- Se plaignant d'un malaise
- Présentant un traumatisme des membres ou de la peau
- Assister des équipiers secouriste, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage.
- Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

Modalités pédagogiques

Lors de ce stage réalisé en présentiel, les connaissances requises pour l'obtention de ce certificat de compétences sont regroupées dans un programme réalisant un enseignement modulaire, progressif et intégré et suivant les recommandations ministérielles de la DGSCGC - Fiches techniques modifiées de décembre 2022 et peut être délivré concomitamment au PSE 2.

Moyens et supports pédagogiques

Une salle dégagée permettant le déploiement des matériels pédagogiques spécifiques et la réalisation des exercices pratiques Un aide-mémoire “Premiers Secours en Equipe de niveau 1” est remis à chaque stagiaire.

Modalités d’évaluation et de suivi

Évaluation tout au long de la formation : délivrance d'un certificat de compétences de sécurité civile “secouriste”.
Le dispositif d'évaluation utilisé par les formateurs permet de s'assurer que l'ensemble des compétences sont acquises.
L'évaluation sommative porte sur une évaluation continue des capacités à :

- Réaliser correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et des procédures abordées lors de la formation ;
- Valider l'épreuve théorique (QCM) et lors des séquences de mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

Ce certificat de compétences peut être délivré concomitamment au PSE 2.

Informations sur l'accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Précisez votre situation lors de l'inscription afin que nous puissions trouver des solutions pour que la formation se déroule au mieux.

Si nous sommes dans l'impossibilité de répondre à votre besoin en termes de formation au sein de notre établissement, merci de contacter l'établissement AGEFIPH aux 0 800 11 10 09 qui est spécialisé dans l'insertion des personnes handicapées.